

Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Les inégalités environnementales constituent encore un sujet peu exploré tant il présente un problème d'appréhension par la statistique et de conceptualisation. Le présent avis a le mérite d'aborder ce champ de recherche, de le nourrir et de préconiser un certain nombre d'actions comme celles relatives à l'amélioration de la connaissance sur les inégalités environnementales dans leur ensemble, à la réduction des expositions aux nuisances sonores, aux risques chimiques, à la lutte contre les inégalités de santé, d'accès aux ressources naturelles et énergétiques que Force Ouvrière partage et soutient.

Toutefois, pour Force Ouvrière, l'avis ne fait qu'aborder les interrelations entre les inégalités environnementales et sociales. Il n'insiste pas suffisamment sur l'interaction avec les questions économiques et sociales, au demeurant peu développées. Cela donne à penser que la question des inégalités écologiques serait presque autonome.

Or, pour Force Ouvrière, la question écologique est une question politique au sens où elle est étroitement liée aux enjeux sociaux et économiques. Le rapport rappelle à juste titre que de nombreuses inégalités en matière de santé environnementale sont liées à des variables socioéconomiques modifiables. Il est reconnu que la répartition sociale des nuisances environnementales est inégale et touche davantage les catégories sociales les plus démunies. De même, de nombreux travaux du CESE démontrent que ce sont les personnes aux revenus les plus modestes qui souffrent majoritairement de toutes les formes d'inégalités et l'avis aurait mérité de mettre davantage l'accent sur cette dimension.

Corollairement, il est établi que les inégalités de revenus et de patrimoine ont des conséquences sur les modes de vie et par conséquent sur les atteintes environnementales. Quand les préoccupations concernent la satisfaction des besoins primaires, il est rare que l'on se soucie de la qualité environnementale, de la préservation de la biodiversité. En revanche, il est reconnu que la demande d'un environnement de qualité tend à croître avec le niveau de revenu des individus (et le niveau d'éducation) même si paradoxalement certaines dégradations environnementales augmentent avec le niveau de revenu.

La lutte contre les inégalités écologiques ne doit donc se limiter à des préconisations environnementales mais intégrer les enjeux économiques et prendre en considération la dimension sociale par l'engagement de politiques publiques nationales de réduction des inégalités de revenus et de patrimoine. A ce sujet, FO ne soutient pas le principe d'une fiscalité affectée, y compris

écologique, cela pouvant conduire à des effets d'exclusion et d'inégalités. La voie d'une réforme d'ensemble de la fiscalité doit être privilégiée pour réinstaurer un impôt progressif et efficace.

Ces politiques publiques ne pourront pas être efficaces si la logique comptable de réduction des services publics perdure. Dans une période où les personnes rencontrant des difficultés sont toujours plus nombreuses, il est vital d'accorder les moyens nécessaires au bon fonctionnement de services publics de qualité et accessibles à tous. L'avis réitère cette exigence de maintien et de développement des services publics. FO est cependant très vigilante concernant la notion de « services au public », car c'est à l'État qu'incombe la responsabilité de garantir l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Le groupe Force Ouvrière tient à reconnaître et saluer le travail considérable de la rapporteure. Toutefois, il regrette que l'avis ne prenne pas assez en considération l'aspect social dans la production des inégalités environnementales et qu'il préconise des actions avec lesquelles il est en désaccord. Le groupe CGT-FO s'abstiendra.